



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

SEANCE du vendredi 18 décembre 2015

**OBJET : 00-11 - CONCESSION DES
PLAGES NATURELLES - KIOSQUES
ALIMENTAIRES - DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE
- RAPPORTS ANNUELS DES
DELEGATAIRES - EXERCICE 2014 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 18 décembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Henri CHIALVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC
M. Lionel TIVOLI à M. Louis LO FARO

Absents : M. Marc GERIOS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

367645

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 DEC. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 31 DEC. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'activité de vente et de restauration sur la plage se rattachant au Service Public balnéaire et d'accueil touristique, les exploitants des quatre kiosques alimentaires situés sur la plage de la Salis, retenus en 2013, sont désormais titulaires d'un contrat de délégation de service public.

Ainsi, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, les quatre délégataires de service public doivent produire chaque année à l'autorité délégante, avant le 1^{er} juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à la Commune d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est à noter que contrairement à 2013, l'ensemble des rapports a été transmis dans les délais.

L'année 2014 a été marquée par la démolition, par les délégataires, des dalles de béton préexistantes et l'implantation des nouveaux kiosques, dont le modèle unique, conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, était imposé dans le cahier des charges.

Si les travaux d'installation ont pour certains contribué à différer légèrement le démarrage de l'exploitation, ce retard n'a eu que peu d'impact sur les résultats enregistrés.

La période d'enlèvement des kiosques a été respectée et le contrôleur du littoral, présent régulièrement sur site, a pu constater de manière générale le bon respect, par les délégataires, des clauses contractuelles et règles d'occupation du Domaine Public Maritime.

L'activité des 4 kiosques en délégation de service public a généré un chiffre d'affaires de 314 821 € (+4 068 € par rapport à 2013), pour une surface concédée de 140 m², soit un chiffre d'affaires de 2.248,72 €/m².

Les redevances réclamées en 2014, d'un montant total de 19.292,65 €, ont toutes été acquittées par les délégataires.

Les rapports annuels des délégataires ainsi que les analyses détaillées correspondantes, réalisées par les services internes de la Commune, figurent en annexe.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 20 novembre 2015 pour examiner ces dossiers.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- PREND ACTE des rapports 2014 des délégataires de service public balnéaire suivants :

00-11 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - KIOSQUES ALIMENTAIRES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°1 – CHEZ CATHY - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°2 – LE JULIAN - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°3 – RIO DE JANEIRO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°4 – CHEZ JOSY - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-11 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - KIOSQUES ALIMENTAIRES -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES -
EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 31/12/2015

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 31/12/2015

Numéro de l'acte : DCM3676-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151218-DCM3676-15-DE

Date de décision : 18/12/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public